

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

« Initiation aux techniques d'accroches de cirque »

Organisme de formation

Centre National des arts du cirque

Tél : 03 26 21 12 43

Adresse : 1 rue du cirque 51000 Châlons-en-Champagne

Mail : formations@cnac.fr

N° d'enregistrement en préfecture : 21510115151

N° Siret : 341 372 522 00019

• Label Qualité : QUALIOPi (valable jusqu'au 01/12/2024)

Interlocuteur à disposition des stagiaires : MILLERO Mikael – 03.26.21.80.48 – formations@cnac.fr

Type de formation

En présentiel

Certification : non

Date d'inscription : avant le 01/04/2025

Réponse à candidature : avant le 08/04/2025

Objectifs pédagogiques

- Identifier le matériel et les équipements techniques de cirque,
- Évoluer en hauteur en toute sécurité,
- Gérer les installations simples d'agrès de cirque, leur vérification et entretien.

Public concerné, effectifs

Artistes, techniciens ou enseignants des écoles de cirque

Effectif minimum : 6

Effectif maximum : 10

Cette formation n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

- Certificat médical de non-contre-indication au travail en hauteur

Dates, durée et lieu de la formation

Dates : Du 12 au 16 mai 2025

Durée totale : 5 jours, 35 heures

Durée hebdomadaire : 5 jours, 35 heures

Horaires : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

CNAC – 1 rue du cirque – 51000 Châlons-en-Champagne

Tarif de la formation

Coût du stage par participant : **680 €**

Coût journalier : 136 €

Coût horaire : 19,43 €

Assujetti à la TVA : Oui Non

Contenu de la formation

Le CNAC forme depuis 20 ans les professionnel.le.s du cirque à la sécurité et la réglementation liées aux activités de cirque. Enseignant.e.s, artistes, technicien.ne.s, dirigeant.e.s de structures de cirque sont tenu.e.s de maîtriser un minimum de connaissances techniques sur le matériel de cirque, pour la bonne pratique de leurs activités et la sécurité des personnes. Ce stage permet d'acquérir les connaissances de base et une pratique minimale pour les personnes qui ont en charge l'installation, la vérification et/ou le suivi des équipements de cirque.

Cette formation peut être réalisée sur demande dans votre structure, au plus près de vos activités.

Programme

- Présentation des équipements de cirque
- Connaissance du matériel et des éléments indispensables à la sécurité
- Choix et utilisation d'un équipement de protection individuelle et collective (EPI/ EPC),
- Apprentissage des principaux nœuds
- Principe de montage des agrès de cirque (théorie et pratique)
- Evolution en hauteur et législation en vigueur
- Mathématiques des accroches utiles au choix et à la justification des matériaux à utiliser (trigonométrie, résultantes des poulies, mouflage, statistique plane, résolution graphique, ...)

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques

Méthode pédagogique

- Cours théoriques (règlementation, calculs,...)
- Exercices pratiques au sol et en hauteur
- Observation (matériel,...)
- Discussions, questions/réponses

Moyens techniques à la disposition des stagiaires

Salles de cours équipées pour cours théoriques (vidéoprojecteur) et cours pratiques (matériel et accroches de cirque).

Nombre de stagiaires par poste de travail : Deux, mais ce nombre est variable selon les ateliers et les exercices demandés.

Modalités d'évaluation

- Exercices pratiques

Profil des formateurs-trices presentis (es)

Jean-Charles LE GAC	Régisseur et chargé de fabrication du matériel acrobatique / CNAC	Rédaction des notes de calculs structures mécano soudées, rédaction et mise en plan pour fabrication au sein de l'atelier mécanique. Installation de matériel acrobatique et professeur de mathématiques du DNSP d'artiste de cirque. Accompagnement technique des artistes de cirque.
--------------------------------	---	--

Enquête de satisfaction

